



APNÉE
LOIRE | 42

Mr JEZRAEL Bruno
Président Commission Apnée Codep42
Tel : 06-81-80-35-64
Mail : apnee42@loireplongee.org

A l'attention des Présidents de
clubs de la Loire affiliés à la FFESSM

Bonjour à tous,

La section Apnée du CODEP Loire organise une **formation « RIFAA »** aux dates suivantes :

- ➔ 02/12/2022 : RIFAA pour 7 élèves
- ➔ 13/01/2023 : RIFAA pour 7 élèves
- ➔ 20/01/2023 : RIFAA pour 7 élèves

But de la formation :

- Cette formation vous permet de **valider le RIFA Apnée OU de réviser votre RIFA Apnée**
- Si vous êtes cadre technique (E1,...) alors vous serez automatiquement Initiateur Entraîneur niveau 1 (IE1), premier niveau d'encadrement Apnée.

Lieu de la formation :

Piscine Villeboeuf à St Etienne (montée Charles Baudelaire - 42000 St Etienne)

Horaire de la formation :

Le vendredi entre 19h30 et 21h30

A qui s'adresse ce stage :

Ensemble des adhérents de la FFESSM Loire ayant déjà un RIFA (plongée, ...)

Le déroulé de la formation :

- Point sur la sécurité à mettre en place en apnée et le comportement à adopter (15 min)
- Point sur les risques - accidents liés à l'apnée (20 min)
- La partie pratique portera sur **les modules spécifiques du RIFA Apnée** (1h15)
 - Discipline dynamique
 - Discipline statique

Conditions de candidature :

- Être titulaire d'une *licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité*.
- Être en possession de la *carte de RIFA* suivant la commission d'appartenance.
- Être en possession d'un *certificat médical* de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques établi depuis **moins de 1 an**.

Si vous êtes au minimum E1, vous pourrez :

Prérogatives obtenues à la validation de la formation :

- L'Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1 (IE1) enseigne l'apnée.
- Il peut encadrer dans les limites de l'espace proche (jusqu'à 6m).
- En milieu naturel, l'effectif de son groupe est composé au maximum de 8 apnéistes (hors encadrement).
- Il peut assurer dans les limites de l'espace proche les fonctions de Directeur de bassin en milieu artificiel ou de séances en milieu naturel et de guide de randonnée subaquatique.
- Il valide les objectifs de séance du Pass'Apnéiste et du Pass'Plongeur Libre. Il valide les compétences de l'Apnéiste Piscine.
- Il peut participer à un jury d'Initiateur Entraîneur (IE)

Inscription :

- Vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire suivant :

<https://forms.gle/pT18sgxG8i6Fd7QX9>

Coût de la formation :

-Je vais autoriser votre structure à utiliser mon numéro moniteur pour valider votre formation. Voir la politique de votre club concernant les cartes CMAS.

**Attention : Le nombre de candidat est limité à 7 personnes par session (par ordre d'inscription).
Nous pourrions rajouter des sessions en 2023 si nécessaires.**

Je tiens à remercier le club SEPP pour le prêt de la ligne d'eau.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

M. JEZRAEL Bruno
Président de la Commission Apnée Codep42